

PROCÈS VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS

du 22 septembre 2020

ELECTION DUPRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, à seize heures, le Comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du GrandSoissons à Cuffies.

Les articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivants fixent les règles applicables à l'élection du Président.

Étaient présents les délégués suivants (23) : 20 membres titulaires et 3 suppléants

ENGRAND Olivier	Thierry Gilles	BATTEFORT Arnaud
CREMONT Alain	LALYS Loïc	BOMBART Marcel
TORDEUX Pascal	DE MONTESQUIOU	NICOLAS Jean Luc
BONNAUD Dominique	BERSON Jean Pascal	RAMPELBERG François
PLATRIER Ginette	DERAM Philippe	ROUTIER Thierry
BOBIN Franck	DAVALAN Gilles	CARETTE Marina
DESUMEUR Alex	DELVAL Yveline	MUZART Hervé
DEULCEUX Christian	BRIFFAUT Franck	

Suppléance : - Philippe Deram supplée à Pelletier Séverine - Thierry Gilles supplée à Céline Lefrère
Franck Bobin supplée à Philippe Montaron

Absents excusés (02) : REBEROT Nicolas - DUFOUR Patrick

La séance a été ouverte à 16 h 00 sous la Présidence de Madame Yveline DELVAL, doyenne d'âge du Comité syndical. Après son allocution de bienvenue aux personnes présentes (Annexe 1), elle a déclaré les délégués du Comité syndical cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU a été désigné en qualité de secrétaire en application de l'article L.2121.15 du CGCT.

Madame Yveline DELVAL procède ensuite à l'élection du Président.

Il est rappelé que les articles du Code Général des Collectivités territoriales L.5211-6, L.2122-7 et suivants applicables par renvoi de l'article par renvoi des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.5211-2 régissent l'installation du Comité syndical et l'élection du Président.

L'élection du Président se déroulera au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera élu.

Constitution du Bureau de vote :

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs :

- Jean Pascal BERSON
- Arnaud BATTEFORT

1/12 – Élection du Président du PETR du Soissonnais et du Valois

Madame Yveline DELVAL procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de Président du PETR du Soissonnais et du Valois.

Monsieur Alain CREMONT est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) :

Nombre de suffrages déclarés blancs : 01

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain CREMONT	22	vingt-deux

Monsieur Alain CREMONT est proclamé Président du PETR du Soissonnais et du Valois et immédiatement installé.

Monsieur Alain CREMONT remercie Madame Yveline DELVAL, la doyenne de l'Assemblée ainsi que tous les délégués présents qui lui ont témoigné de leur confiance en lui confiant la présidence du PETR.

Le nouveau président exprime sa stratégie dans une courte allocution (ci-annexée-2)

2/12 Détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau

Monsieur le Président soumet la délibération sur la détermination du nombre de vice-présidents et membres de bureau.

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » et son article 79 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-50 du 5 décembre 2018 portant création du PETR du Soissonnais et du Valois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5741-1, L.5211-2 et L.5211-10 ;

Considérant que le Comité syndical détermine le nombre de Vice-Présidents sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents ;

Compte tenu de l'effectif du Comité syndical lequel comprend 25 sièges, et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le maximum autorisé auquel il est possible de prétendre est de 5 Vice-Présidents.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau préalablement à leur élection.

Monsieur le Président propose de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents et à 4, un par EPCI membre du PETR, le nombre des autres membres du Bureau.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

DÉCIDE de fixer à cinq le nombre de Vice-Présidents.

DÉCIDE de fixer à quatre le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-Présidents.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Adopté à l'unanimité

3/12 Élection du 1^{er} Vice-Président

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de 1^{er} Vice-Président du PETR du Soissonnais et du Valois, lequel sera délégué à l'administration générale et aux finances.

Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Alexandre de MONTESQUIOU	22	vingt-deux

Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU est proclamé 1^{er} Vice-Président délégué à l'administration générale et aux finances du PETR du Soissonnais et du Valois, et immédiatement installé.

4/12 Élection du 2^{ème} Vice-Président

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de 2^{ème} Vice-Président du PETR du Soissonnais et du Valois, lequel sera délégué au tourisme et à l'attractivité territoriale.

Monsieur Thierry ROUTIER est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry ROUTIER	22	vingt-deux

Monsieur Thierry ROUTIER est élu 2^{ème} Vice-Président délégué au tourisme et à l'attractivité territoriale du PETR du Soissonnais et du Valois et immédiatement installé.

5/12 Élection du 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de 3^{ème} Vice-Président du PETR du Soissonnais et du Valois, lequel sera délégué aux relations avec les partenaires institutionnels.

Monsieur Hervé MUZART est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé MUZART	18	dix huit

Monsieur Hervé MUZART est élu 3^{ème} Vice-Président délégué aux relations avec les partenaires institutionnels du PETR du Soissonnais et du Valois et immédiatement installé.

6/12 Élection du 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de 4^{ème} Vice-Président du PETR du Soissonnais et du Valois, lequel sera délégué à la transition écologique et au PCAET (plan climat-air-énergie territorial).

Monsieur Loïc LALYS est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc LALYS	21	vingt-et-un

Monsieur Loïc LALYS est élu 4^{ème} Vice-Président délégué à la transition écologique et au PCAET (plan climat-air-énergie territorial) du PETR du Soissonnais et du Valois et immédiatement installé.

7/12 Élection du 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de 5^{ème} Vice-Président du PETR du Soissonnais et du Valois, lequel sera délégué à l'aménagement du territoire et du schéma de cohérence territoriale.

Monsieur Jean Pascal BERSON est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Pascal BERSON	21	vingt-et-un

Monsieur Jean Pascal BERSON est élu 5^{ème} Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et du schéma de cohérence territoriale du PETR du Soissonnais et du Valois, et immédiatement installé.

8/12 Élection du 1^{er} membre du Bureau

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de Membre du Bureau du PETR du Soissonnais et du Valois.

Monsieur Pascal TORDEUX est candidate.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal TORDEUX	19	dix-neuf

Monsieur Pascal TORDEUX est élu Membre du Bureau du PETR du Soissonnais et du Valois et immédiatement installé.

9/12 Élection du 2^{ème} membre du Bureau

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de Membre du Bureau du PETR du Soissonnais et du Valois.

Monsieur Franck BRIFFAUT est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Franck BRIFFAUT	14	quatorze

Monsieur Franck BRIFFAUT est élu Membre du Bureau du PETR du Soissonnais et du Valois et immédiatement installé.

10/12 Élection du 3^{ème} membre du Bureau

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de Membre du Bureau du PETR du Soissonnais et du Valois.

Monsieur François RAMPELBERG est candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
François RAMPELBERG	21	vingt-et-un

Monsieur François RAMPELBERG est élu Membre du Bureau du PETR du Soissonnais et du Valois et immédiatement installé.

11/12 Élection du 4^{ème} membre du Bureau

Monsieur Alain CREMONT, Président procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de Membre du Bureau du PETR du Soissonnais et du Valois.

Madame Marina CARETTE est candidate.

30 SEP. 2020

30 JUIN 2020

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (bulletins déposés) : 23
 Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 Majorité absolue : 12

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Marina CARETTE	22	vingt-deux

Madame Marina CARETTE est élue Membre du Bureau du PETR du Soissonnais et du Valois et immédiatement installée.

12/12 La charte de l'Élu local

Conformément à la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, lors de la première réunion du Comité syndical, le président du PETR donne lecture de la Charte de l'Élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau Monsieur Alain CREMONT, Président, procède à la lecture de la Charte de l'Élu local.

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » et son article 79 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-50 du 5 décembre 2018 portant création du PETR du Soissonnais et du Valois ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-6, qui dispose que lors de la première réunion du Comité syndical, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, il appartient au Président de donner lecture de la Charte de l'Élu local prévue à l'article L.1111-1-1.

En outre, il est prévu que le Président remette aux délégués une copie de la Charte de l'Élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre I du livre deuxième de la cinquième partie du CGCT, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l'Élu local, laquelle est établie en ces termes :

Charte de l'Élu local :

1. L'Élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;
2. Dans l'exercice de son mandat, l'Élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier;
3. L'Élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'Élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;
4. L'Élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions;
6. L'Élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;
7. Issu du suffrage universel, l'Élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Un exemplaire de la Charte de l'Élu local est distribué à l'ensemble des délégués de l'organe délibérant, ainsi qu'une copie de certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ensemble des élus a pris connaissance de la Charte de l'Élus local.

**Déroulement de la séance d'installation
du comité syndical du P E T R
Mardi 22 septembre 2020**

Bonjour Mesdames et Messieurs,

On m'a informé qu'il me revenait de présider cette séance d'installation du comité syndical du PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural) jusqu'à l'élection du Président à laquelle nous procéderons ensuite.

Dont acte

Mr le Président de l'agglomération du Grand SOISSONS,

Messieurs les Présidents de C C,

Mesdames, Messieurs les VICE Présidents de C C,

Mesdames, Messieurs les Maires

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs.

Bienvenue à toutes et à tous à cette séance d'installation du comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois.

Nous allons tout d'abord procéder à l'appel des membres du comité syndical.

.....

Je déclare donc que les membres du comité syndical sont installés dans leur fonction.

Nous sommes en 09 / 2020, ce comité syndical du PETR existait précédemment (j'ai connu en son temps le Pays), MERCI aux élus sortant pour leur investissement et leur engagement en faveur du PETR, et ce malgré la situation sanitaire difficile par l'avènement du COVID 19 qui a ralenti son fonctionnement.

Merci à Jean-Marie CARRE pour ses années de Présidence

Je salue l'ensemble des nouveaux élus qui ont rejoint le comité syndical du PETR pour poursuivre la réflexion et les travaux relatifs au développement économique, touristique, social et culturel de nos territoires.

Avant de procéder aux opérations prévues dans l'ordre du jour, je voudrais vous rappeler quelques mesures sanitaires que nous sommes tenues d'observer scrupuleusement, pendant toute la durée de nos travaux : mesures sanitaires préconisées par le conseil scientifique et le gouvernement :

- Port du masque, lavage des mains avec une solution hydroalcoolique, préalablement au remplissage du bulletin de vote,
- Utilisation d'un stylo personnel pour la signature de la feuille d'émargement,
- Manipulation de bulletins de votes par une seule personne au moment du dépouillement et du comptage des votes.

Je vous en remercie.

Il nous faut nommer une personne secrétaire de séance.

Désigner 1 ou 2 assesseurs

Je vous rappelle l'ordre du jour :

- *Election du Président*
- *La détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau,*
- *L'Election des vice-présidents,*
- *L'Election des autres membres du Bureau,*
- *Lecture de la Charte de l'élu local.*

Procédons à l'élection du Président

- *Appel à candidature pour les fonctions de Président du PETR*
- *Est déclaré candidat Mr Alain CREMONT*
- *Ouverture et fermeture du scrutin*

Je déclare Mr Alain CREMONT, installé dans ses fonctions et lui confie la présidence de la séance

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

30 SEP. 2020

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

30 JUIN 2020

COMITÉ SYNDICAL DU PETR

Mardi 22 septembre 2020 - 16h00 - Siège de l'Agglo - Cuffies

Mesdames, Messieurs, chers collègues du PETR,

Je vous remercie toutes et tous de la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant à la présidence.

Au cours de la précédente mandature, mon prédécesseur dans ce même siège, et celui du GrandSoissons, Jean-Marie Carré, a su, avec l'aide d'Alexandre, d'Hervé, de Jean et de Pascal, donner corps à un projet, une idée qui traînait depuis longtemps, celle du Pays du Soissonnais et du Valois

Il n'aura échappé à personne, qu'ensemble nous sommes plus forts et plus audibles. Nos complémentarités nous permettent de voir plus loin, de co-construire un avenir en commun.

Après nous être structuré en interne, ce nouveau mandat qui s'ouvre, sera celui de la **structuration de notre espace de vie en commun**. De Braine à Ambleny, de Vierzy à Montgobert en passant par Villers-Cotterêt et de Soissons à La Ferté-Milon, notre territoire s'étend sur 166 communes, 1300 km² et 107 000 habitants.

Donner du sens, de la cohérence et une politique commune sera le socle de notre premier chantier. Penser un SCoT à l'échelle du PETR, ce n'est pas simplement retranscrire les directions des 4 EPCI, c'est tracer une route commune, un projet d'aménagement qui tirera profit de nos diversités, de nos chances et de nos forces.

Notre aménagement du territoire sera le fruit d'une réflexion, mais surtout d'une ambition commune pour le Soissonnais et le Valois.

Prioritairement, c'est la **définition d'objectifs partagés pour le développement économique et donc l'emploi.**

Nous sommes à un moment crucial de l'histoire du développement économique de nos territoires. Nous devons nous intégrer fortement dans

le plan de relance inédit mis en place par la région Hauts-de-France et son Président Xavier Bertrand.

Nous aurons aussi à travailler sur la **transition énergétique** et à mettre en place notre plan climat air énergie de territoire.

Gouverner c'est prévoir et anticiper, Ce SCoT de pays a la mission de préparer la **résidentialisation de notre économie** : logements, services, commerces, agriculture et bien sûr, les futurs parcs d'activités qui feront la richesse de notre territoire.

C'est aussi le respect des équilibres entre les villes, les bourgs et la ruralité.

Toute la problématique d'un SCoT de pays est là : **penser à différentes échelles.**

Des enjeux de la métropolisation à celui du quotidien et des commerces de proximités, voilà des questions auxquelles nous apporterons des réponses.

Le deuxième chantier est celui de notre attachement à l'espace métropolitain du Grand Paris.

Finir la **RN2 à 2x2 voies**, étudier sérieusement la **virgule** pour se raccorder à Roissy et son pôle économique et toujours améliorer notre **liaison ferrée vers Paris Nord** sont les trois combats prioritaires pour notre mobilité.

Sur ces questions, nous ne nous battons pas uniquement pour notre territoire. Cette vision englobe une très large partie du département de l'Aisne et même du sud-est des Hauts de France.

Faciliter les flux entrant et sortant est capital. Avec la crise sanitaire sans commune mesure que nous vivons, **les habitudes sont en train de changer.**

Notre cadre de vie est attractif. Nous avons les moyens d'attirer cadres et professions intermédiaires sur notre territoire si nos conditions de transports sont optimales.

En interne nous aurons évidemment à continuer notre travail sur les voies douces et le plan cyclable qui a déjà très bien débuté. Là aussi les mentalités et les habitudes changent.

Le Troisième et dernier chantier est celui qui nous a réuni au commencement le Tourisme. Nous pouvons faire un constat fort. Aujourd'hui, il n'existe pas de secteur géographique en développement qui ne mène une politique touristique forte.

En implantant la future **cité internationale de la langue française** dans le château de François 1er à Villers-Cotterêts, l'État investit 265 millions d'euros pour nous offrir une visibilité mondiale.

Cette opportunité extraordinaire, nous devons l'utiliser comme un phare pour guider les visiteurs vers tous nos sites : le Fort de Condé, les Fantômes de Landowski, Saint-Jean des Vignes ou encore le futur ludoparc carolingien de Saint Médard.

Nous avons les sites, le patrimoine et **une histoire, l'histoire de la France** avec ses rois et ses guerres, à partager !

Cette politique touristique nécessite une gouvernance commune. Ses modalités pratiques sont encore à définir, avec l'aide d'Aisne Tourisme, mais l'esprit est clair : **valoriser ensemble**, d'une seule voix tous nos atouts.

Enfin, bien sûr ne nous interdisons ni n'excluons aucun champ de compétence pour le PETR. Nos succès futurs, j'en suis certain, ouvriront la porte à de nouvelles **synergies entre nos territoires**, de nouvelles façon de penser, ensemble, cet espace commun de vie.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

30 JUIN 2020

30 SEP. 2020